

Les sept péchés capitaux

Introduction

En quoi une étude sur les sept *péchés capitaux*, peut-elle intéresser de nos jours ? Quand les convictions et pratiques religieuses ont depuis longtemps été reléguées dans la sphère privée et dépendent ainsi de la liberté de choix individuelle, les enseignements issus de la morale judéo-chrétienne, ne paraîtront-ils pas dépassés ?

En l'espèce, le judéo-christianisme exprimé en termes de péché et de punition, a pu générer chez l'homme des culpabilités qui paraissent faire obstacle à sa réalisation et à son plein épanouissement. C'est pourquoi aujourd'hui, il me semble que la relation qu'entretiennent nos sociétés laïques avec la spiritualité doit trouver une forme de langage plus adaptée, tout en gardant les fondements des valeurs morales de la culture religieuse, fruit d'une réflexion de plusieurs siècles.

Pour ma part, je rejoins l'opinion qui voit dans la morale la plus haute valeur qui participe à la réalisation humaine, avant même l'acquisition des savoirs culturels ou scientifiques. Il est possible d'inculquer à un enfant des valeurs morales dès son plus jeune âge. Il m'apparaît qu'une société qui oublie ses fondements éthiques connaîtra des décadences successives, pouvant aller jusqu'à l'autodestruction. Une telle décadence, générée par la perte de valeurs, implique qu'on n'accorde plus aux choses leur véritable importance, aussi, qu'on ne donne plus aux mots leur sens réel et toute leur portée. Un des grands sages juifs du XVIII^e siècle disait déjà : *De nos jours, les mots sont comparables à une pièce de monnaie périmée.*

A notre époque de crises multiples, on observe et on accuse particulièrement, « la désacralisation des valeurs ». Celle-ci se montre déjà par des règles de respect — jugées élémentaires autrefois — bafouées au point qu'on en perd la notion. Citons l'exemple de l'atteinte à la vie privée qu'on livre « naturellement » en spectacle, de la perte quasi-totale d'autorité des institutions censées dispenser le savoir, de la démission des aînés face aux cadets. Ces vecteurs de la culture, n'opérant presque plus, rendent visible l'absence grandissante des repères.

Sur la scène publique, désormais dépourvue de structures morales suffisamment crédibles, le retour du religieux a cru devoir s'imposer de nouveau. Mais loin de distiller des principes adaptés à notre temps, il choisit la radicalité du discours, il aggrave les cloisonnements pour encourager les clans communautaires, faisant fi de toute tentative de concertation intelligente et réfléchie. N'ajoute-t-il pas ainsi l'ignorance à l'ignorance, la désinformation à la désinformation ? Ces détenteurs de vérité de tous bords qui clament leurs imprécations au cœur de nos cités auprès des populations crédules, en mal d'identité, le Talmud en avait déjà pressenti le danger en affirmant qu'un jour viendra où « l'insolence sera légion », « la vérité » fera des clans, les enfants mépriseront leurs aînés, les adultes se lèveront devant les plus jeunes (Sota 49, b). Face à toutes ces dérives, il semble urgent que le retour du religieux, prenne le recul nécessaire afin de ne pas court-circuiter les libertés chèrement acquises dans nos sociétés. Sans doute, peut-on attendre de lui, finalement qu'il les réhabilite en rendant leur fondement aux choses, tout en s'adaptant au monde d'aujourd'hui.

Les religions elles-mêmes avaient déjà condamné et rejeté toute forme d'intégrisme et de fondamentalisme. Le Talmud (Sota 21, b) en dénonçant cette cause, compare le '*hassid choté*, le *fou dévot* — qu'on peut traduire par *intégriste* — à un homme qui, voyant une femme se

noyer, dit : *ce n'est pas dans nos mœurs de regarder la nudité des femmes, je ne peux donc pas la sauver !*

Comme nous l'avons vu, une société ne peut exister en l'absence d'une morale visant à redonner une sacralisation positive à ses valeurs. L'enjeu de cette morale sera de conduire l'humain au vrai sens de la liberté par la conscience de l'importance de la vie. Il s'avère alors utile, à mon sens, de retrouver qu'à l'origine du sens éthique laïque, tel qu'il s'est constitué au long de ces derniers siècles, se tiennent les préceptes, les doctrines de la religion. C'est d'abord elle qui a façonné l'homme dans sa dimension proprement humaine. C'est cette mémoire oubliée qu'il faut déjà s'efforcer de retrouver afin de comprendre que le meilleur de la laïcité a dû s'appuyer – même sans le nommer – au domaine du sacré.

Les *péchés capitaux* constituent un excellent instrument pour asseoir le bien-fondé des valeurs éthiques. La quintessence de leurs enseignements englobe des préceptes universels et intemporels. Parce qu'ils traitent des passions premières, inhérentes à la nature de l'homme, une relecture de ces grands principes introduit favorablement le sens à redonner à la réalisation de l'homme.

Si la morale forgée par des millénaires de doctrine religieuse a été déterminante dans la construction de l'homme « moderne » occidental, notre société néanmoins ne se reconnaît plus à travers ce langage porteur de culpabilité animé par cette notion de salut dépassée.

Bien que l'homme d'aujourd'hui pense différemment sa réussite et sa réalisation, ces grands *principes de l'âme* que sont les *péchés capitaux* structurent toujours notre psychologie profonde et font écho dans le champ très large de notre vie, affectives, sociales et professionnelles. La notion d'orgueil — si discutée et primordiale dans cette dialectique du *péché* — s'est longtemps exprimée dans le terme de la *non soumission à la volonté divine*. Aujourd'hui, de façon plus subtile, bien des débordements et conflits, répondent à ce penchant que le langage actuel caractériserait par *égocentrisme*. Ainsi, en est-il des autres *péchés capitaux* encore faut-il faire le pas de les dissocier de leur stricte définition religieuse.

Cependant, par souci de rigueur et de prise en compte de l'origine de leur formulation, nous garderons l'esprit dans lequel ils avaient été enseignés, bien qu'il me semble nécessaire de réadapter son langage pour permettre de réconcilier l'individu avec de vraies valeurs morales et éthiques sociales.

1. Les *péchés capitaux* et les interdits religieux

Il me semble qu'il n'est pas question de *péché* au sens religieux, tels l'adultère, l'idolâtrie ou tous les autres interdits des écritures. Les *sept péchés capitaux* recensent les états constitutifs de l'homme quand ils sont livrés à eux-mêmes, non plus soumis à la maîtrise et débordant de leur juste place. En ce sens, ils sont à voir dans une dimension morale, qui se propose de les reconnaître afin de se prémunir de leurs effets délétères et pervers. C'est ainsi qu'on les nomme *péchés capitaux*, ce qui n'est pas sans rappeler l'adage talmudique (Yébamot 20, a) : *Pour te sanctifier, abstiens-toi de ce qui t'est permis*.

Cette notion de voir dans les actes permis des possibles dérives de comportements se retrouve également dans la pensée juive. Il est dit : « Soyez saints, car moi je suis saint, l'Eternel votre Dieu » (Lévitique 19, 2). R. Moché b. Na'hman, dit Na'hmanide (1194-1270) — parmi les plus grands commentateurs de la Bible du Moyen Age — explique qu'il ne s'agit pas ici de

sanctification dans le sens de s'éloigner des interdits. La Torah, en effet, n'a pas interdit les plaisirs du monde ; la nourriture permise¹, le bon vin et la viande fraîche ou les relations charnelles avec sa propre femme. Ainsi, par excès de plaisir et de jouissance, l'homme pourrait devenir un « *charognard* » tout en restant conforme à la loi de la Torah. Selon Na'hmanide, ce verset nous met donc en garde d'avoir un comportement de sainteté y compris devant les choses permises.

Le fait de placer la sainteté sur un plan éthique et moral — au-delà de la stricte loi — vient exprimer l'élévation de l'homme dans son comportement au quotidien même dans les choses les plus profanes et futiles de la vie courante. Salomon disait (Proverbes 3, 5) : « *Dans toutes tes voies reconnais-Le, et Lui dirigera tes chemins* ». Les Sages expliquent (Avot traité des pères chap. 2, 12) : « *Que toutes tes actions soient entreprises en l'honneur du Ciel* ». Il est question ici des actions utiles à l'homme qui ne sont pas a priori dirigées vers le service de Dieu. Selon Maïmonide, c'est dans le comportement de la vie courante qu'il faut chercher la connaissance de Dieu. Il écrit (Michneh Torah Lois d'Éthique chap. 3, 2) : « L'homme doit orienter son esprit et ses actions vers la connaissance de Dieu [...], il doit être conscient qu'il faut que son corps soit en bonne santé [...] pour donner à son âme la force d'acquérir la connaissance de Dieu [...]. L'homme qui suit ce chemin toute sa vie est constamment attaché au service divin. Il en est de même de son sommeil, en prenant du repos pour éviter de tomber malade et d'être incapable de servir Dieu. Ce sommeil [réparateur] intègre le service de Dieu, comme disent nos Sages : « Que toutes tes actions soient entreprises en l'honneur du Ciel »².

Maïmonide ajoute (ibid. chap. 5, 1) : « De même que l'on reconnaît le sage par sa sagesse et son caractère qui le distinguent des autres créatures, il doit aussi être reconnaissable à ses actes ; à sa façon de manger, de boire ; dans ses relations conjugales [...] ; de se vêtir [...] Toutes ses démarches seront effectuées de la manière la plus appréciable et la mieux ordonnée ». La dignité des sages est donc plus visible dans la réalité quotidienne que dans l'accomplissement du service de Dieu dans le respect de ses commandements et interdits.

C'est en ce sens qu'il faut comprendre, selon nos Sages (Talmud Yoma 86, a), le verset : « *Tu aimeras l'Éternel, ton Dieu* » (Deut. 6, 5) : « *Fais en sorte que le nom de Dieu soit aimé à travers toi* ». Si un homme religieux, étudiant la Torah, est honnête dans son comportement, digne et respectueux envers ses contemporains, les gens diront de lui : « Heureux cet homme, qui étudie la Torah et ses maîtres qui l'ont enseigné ! Voyez cet homme qui a étudié la Torah : comme ses voies sont belles, et sa conduite parfaite ». Mais si un homme, tout en étudiant la Torah, a une conduite indigne, manque de respect à ses semblables et fait preuve de malhonnêteté dans les affaires, on dira de lui : « Malheur à cet homme qui a étudié la Torah, malheur à ses maîtres ! Heureux sont ceux qui n'étudient pas la Torah, car, voyez la conduite de ceux qui ont étudié, comme leurs voies sont corrompues ».

Il est donc clair que la première voie à chercher dans le service de Dieu, c'est celle qui mène l'homme à une conduite honorable et respectueuse dans toutes ses actions. Les *péchés capitaux* représentent des gardiens pour éloigner l'homme de la transgression, afin de lui faire acquérir des vertus et une conduite plus honorable.

¹ Tant qu'elle est *cachère*, c'est-à-dire propre à la consommation, selon la loi de la Torah.

² Voir Talmud Berachot (63, a) : « Bar Kapara disait : Quel est le petit passage qui contient en lui toute la substance de la Torah ? « *Dans toutes tes voies reconnais-le, et Lui dirigera tes chemins* » (Proverbe 3, 6). Selon Rabba : [Ainsi tu seras protégé] Même contre la transgression.

2. Éthique et morale, face à la loi (religieuse)

La Loi, par définition, ne détermine pas encore l'éthique et la morale, en tant qu'elle s'adresse à tous les individus sans aucune distinction, quel que soit leur niveau culturel et social. Dès l'instant où l'homme désire s'élever du commun par la recherche de vertus plus nobles, afin d'acquérir la vraie connaissance de Dieu, il se place évidemment dans un cadre de valeurs qui transcendent le caractère simplement juridique de la loi³.

R. Moïse 'Haïm Luzzato dans son livre *Messilat yécharim* (p. 119 de l'édition française) explique qu'on ne peut concevoir les interdits que dans le cas où l'on est sûr que l'ensemble de la communauté peut le supporter. Car il est impossible d'imposer à l'ensemble du peuple d'atteindre le même niveau de grandeur. Nous ne pouvons exiger de la majorité qu'elle se hausse au degré de la ferveur véritable, celle du '*hassid* (désignant le plus haut degré de piété dans la pensée juive⁴). Il est suffisant de réclamer à la société d'atteindre le niveau de justice, dans le respect de la loi sans compromis. Seuls des êtres initiés auront pour exigence un plus haut degré d'éthique par la ferveur et la piété.

Ce principe, peut nous aider à mieux comprendre l'enseignement des *péchés capitaux* visant à donner à l'homme désireux de s'élever vers la sainteté, les moyens d'améliorer sa conduite dans tous les chemins de son existence.

3. Bref aperçu des *péchés capitaux* dans les sources chrétiennes

Il est vraisemblable que les *sept péchés capitaux* puisent leur origine dans les *huit passions* d'Evagre le pontique (345-400) *père du désert*. Evagre, étudiant et analysant ainsi les passions, lance sa théorie des huit « *pensées* » ou vices capitaux : Gourmandise, fornication, avarice, tristesse, colère, acédie, vaine gloire, orgueil. Evagre qualifie ces huit pensées de « génériques », non seulement parce que toutes les autres en procèdent, mais aussi parce qu'elles-mêmes sont entrelacées de multiples façons. Soit qu'elles s'engendrent l'une l'autre, soit qu'elles se trouvent dans des rapports d'apparente opposition. La racine commune de ces passions réside dans l'*amour de soi*. À ces huit pensées s'opposent huit vertus : abstinence, continence, pauvreté volontaire, joie, longanimité, patience, modestie et humilité⁵.

La classification des *sept péchés capitaux*, tels qu'on les connaît aujourd'hui, est le fruit d'une longue réflexion théologique, allant des Pères de l'Eglise jusqu'aux prédicateurs du XVe siècle. Selon Saint-Thomas d'Aquin (1227-1274) [dans la *Somme Théologique* prima secunda question 84] — bien que certains péchés puissent être provoqués par d'autres causes — on appelle *péchés capitaux* les vices qui, la plupart du temps, ont la capacité d'en engendrer d'autres. Saint-Thomas d'Aquin va longuement classifier par thèmes les *péchés capitaux* jusqu'à établir lequel d'entre eux constitue la source de tous les autres. S'agit-il de l'orgueil, ou de l'acédie, issue elle-même de l'ignorance dans le sens de la négligence ? L'orgueil est selon lui à placer en premier, en tant qu'il est le « roi » des autres. Il n'est pas un

³ Voir pour une étude plus complète le livre *Messilat yécharim* de R. Moïse 'Haïm Luzzato (1704-1746) « Le sentier de la rectitude » Ed. Points Sagesses pour la traduction française.

⁴ Pour la supériorité du '*hassid* (homme de bonté qu'on traduit généralement par pieux) sur le *tsadik* (juste) voir le Talmud Nida (17, a) et les commentaires des *Tossafots* qui expliquent que le '*hassid* est celui qui va jusqu'à se nuire à lui-même pour faire du bien à son prochain.

⁵ Cf. Akédia, la doctrine spirituelle d'Evagre le Pontique sur l'Acédie, ed. Abbaye de Bellefontaine P. 50-51 de Gabriel Bunge.

moyen pour les autres, il est au contraire une finalité en lui-même. Comme source de tous les vices, Thomas d'Aquin désigne la cupidité selon Timothée (I 6, 10) : « *Oui, la racine de tous les maux, c'est l'amour de l'argent* ».

Saint-Bonaventure (1217-1275)⁶, classe les péchés en trois catégories : 1. des *péchés capitaux*, 2. des péchés *pénaux*, 3. des péchés *finals* ou irrémédiables. L'orgueil est le principe de toutes les autres fautes comme dit l'Ecclésiastique (10, 13) : « *Le commencement de tout péché, c'est l'orgueil* »⁷. Il écrit : « Le péché mortel éloigne du premier principe. On ne s'éloigne du premier principe qu'en le méprisant, soit en lui-même, soit dans son précepte. Or, le mépris du premier principe est l'orgueil. Toute faute, ou offense mortelle, trouve donc nécessairement son principe dans l'orgueil. ». Bonaventure semble rejoindre la pensée juive (voir plus loin) conforme au verset du Lévitique (18, 4) : « *Ton cœur hautain, te fera oublier l'Eternel ton Dieu* ». Il faut entendre ici par *oublier l'Eternel ton Dieu*, le mépris de tout ce qui est saint au sens religieux.

Selon Bonaventure, c'est la volonté propre, ou l'amour de soi, qui engendre les vices appelés capitaux. Dans le fait de vouloir ce qui n'est pas désirable. Si ce bien est intérieur c'est par sentiment d'orgueil, alors que si ce bien est extérieur, c'est l'avarice. Lorsqu'il s'agit d'un inférieur, il est délectable, tel l'aliment désiré par la gourmandise pour le goût qu'il contient, délectable pour le toucher et désiré par la luxure. Quand la volonté est désordonnée, refusant ce qu'elle ne devrait pas refuser, elle refuse à la fois par l'instinct rationnel perverti, l'envie ; ou bien selon l'instinct de défense, la colère ; ou bien par le désir, la paresse. Il existe donc quatre choses principales désirables : l'orgueil, l'avarice, la gourmandise, la luxure. Trois forces instinctivement repoussées, l'envie, la colère, la paresse⁸.

Toujours pour Bonaventure ; une chose désirable est accompagnée de délectation, tandis qu'une chose à refuser est accompagnée de douleur. Quatre péchés sont liés à la joie, trois à la tristesse. L'envie veut posséder un bien propre intégralement ; la colère le veut d'une manière imperturbable ; la paresse l'exigera sans effort. Ils traînent avec eux une grande foule de vices pour atteindre de cette façon ce qu'ils désirent, ou pour refuser ce qu'ils repoussent. Pour cela, on les appelle *péchés capitaux* comme des principes dont découlent tous les autres.

Abélard (1079-1142) distingue le vice, qui est un penchant mauvais, du péché, qui est le consentement de la volonté au mal. Un péché par définition est volontaire alors qu'un vice peut être irréflecti.

Les sept *péchés capitaux* sont intrinsèquement liés ; ils sont tous issus du sentiment d'orgueil et de vanité. Ainsi que nous le trouverons dans cette brève étude des similitudes.

4. L'ascétisme dans la pensée juive

L'homme, désireux de s'élever dans la spiritualité, a pu chercher à s'éloigner des plaisirs matériels et corporels, en s'interdisant toute forme de plaisir. Si le judaïsme ne renie pas

⁶ Cf. Breviloquium — Résumé de la foi catholique — chapitre I (L'origine et la distinction des péchés capitaux). Cf chapitre 10 (L'origine et la qualité des péchés pénaux).

⁷ Voir Note 15.

⁸ Bonaventure distingue — me semble-t-il — les péchés capitaux liés aux sentiments humains : l'orgueil, l'avarice, la gourmandise et la luxure. L'envie, la colère et la paresse, en revanche, sont plus liées au comportement qu'il appelle « *forces instinctives* ». Ce qui rejoint la distinction d'Abélard entre le vice et le consentement de la volonté au mal.

formellement cette pratique, il ne la considère pas pour autant comme un moyen définitif pour atteindre Dieu⁹.

Ainsi, à certaines époques, quelques hommes s'imposèrent une conduite extrême, constituée de jeûnes, d'abstinence de viandes, de vins et de plaisir charnel, telle une vie d'ascète, loin de toute relation avec le monde. Mais ce comportement ne peut être l'apanage de tous. Au contraire, il s'avère néfaste pour ceux qui n'y sont pas préparés. Maïmonide¹⁰ va condamner ces attitudes excessives, de penser acquérir la vertu en infligeant à son corps toutes sortes de tourments dans le but de se rapprocher de Dieu, **comme si Dieu était l'ennemi du corps** et se proposait sa destruction et sa perte. Pour Maïmonide, ce genre d'attitude peut aussi engendrer vices et perversions¹¹.

C'est ainsi que la loi de la Torah va au contraire inviter l'homme à vivre conformément à sa nature, suivre la voie moyenne en tout, manger et boire avec modération, user des plaisirs charnels pour satisfaire les besoins de son corps sans excès. Ne pas prôner comme idéal de vivre l'ascétisme dans les déserts et les montagnes retirés du monde ; habiter dans les villes, au contraire, est un moyen d'appliquer la justice et l'équité¹².

5. Sources juives des *péchés capitaux*

S'il est vrai que pour le judaïsme cette classification des péchés n'existe pas sous cette forme¹³, tous les *péchés capitaux* se retrouvent dans les sources de la tradition juive. Nous tenterons ici d'en donner quelques pistes de réflexion issues des sources de la tradition rabbinique et les ouvrages de morale juive.

1) L'orgueil.

Selon le judaïsme, l'orgueil est la source de beaucoup de transgressions, comme dit le Talmud (Sota 4, b) : « *Tout homme orgueilleux est comparable à un idolâtre* ». Il est dit d'une part : « *Tout cœur hautain est en abomination à l'Eternel* » (Proverbe 16, 5) et d'autre part [au sujet des idoles] : « *Et tu n'apporteras pas une chose abominable dans ta maison* » (Deu. 7, 26)¹⁴ [Le Talmud ajoute selon R. 'Hama b. 'Hanina qu'être orgueilleux revient à transgresser toutes les Lois des relations interdites qui sont elles aussi qualifiées « *d'abomination* » : « *Car toutes*

⁹ Pour une étude plus complète sur ce sujet, voir notre étude sur le texte de Paul et le corps (I Corinthiens, 12, 12-27).

¹⁰ Traité des Huit chapitres (chap. 4) à partir de la p. 654 édité à la fin du Guide des égarés Ed. Verdier.

¹¹ Maïmonide ne va pas pour autant condamner l'ascétisme pour les hommes vertueux. Il écrit (ibid) : « S'il est vrai qu'à certaines époques quelques hommes vertueux penchèrent dans leur conduite vers l'un des extrêmes, s'imposèrent des jeûnes, [...] s'abstinrent de manger de la viande et de boire du vin, [...] habitèrent les montagnes et se retirèrent dans les déserts, ils ne firent rien de tout cela qu'à titre de traitement moral, [...] craignant que par le contact avec leur société, la corruption gagnerait leurs mœurs [...] Et lorsque les sots virent la conduite de ces gens vertueux dont ils ignoraient le but, ils s'imaginèrent que cette conduite était bonne en soi, ils l'imitèrent dans l'idée de leur ressembler [...] pensant par là acquérir la vertu et se rapprocher de Dieu, comme si Dieu était l'ennemi du corps et se proposait sa destruction et sa perte [...] ».

Ce texte de Maïmonide peut expliquer le caractère plus sévère et rigoureux des péchés capitaux pour ceux qui se sont imposé une vie d'ascète, sans pour autant imposer l'extrême de ces règles au commun du monde.

¹² Voir plus loin au sujet de la gourmandise.

¹³ Bon nombre d'ouvrages « *moussar* » de pensée juive on cherché néanmoins à systématiser les valeurs morales, d'une manière similaires.

¹⁴ Etude faite par analogie, signifiant que l'orgueil tout comme l'idolâtrie sont qualifiés « *d'abomination* ». Il en est de même des autres interdits appelés « *abominations* » par les écritures.

ces abominations [des interdits sexuels] ont été pratiquées par tous les gens de ce pays » (Lévitique 18, 27)]. Selon ce même R. Yo'hanan, être présomptueux revient à renier tous les principes de la Torah comme il est dit : « *Ton cœur hautain, te fera oublier l'Éternel ton Dieu* » (ibid. 8, 14) »¹⁵. L'orgueil, en effet, c'est refuser le joug de Dieu, comme dit le Talmud : « R. 'Hisda a dit : [...] De tout homme orgueilleux, le Saint, béni soit-Il, déclare : « *Il n'y a pas de place pour lui et pour moi dans le monde* ». Comme il est dit : « *Celui qui calomnie en secret son prochain, je l'anéantirai ; celui qui a des regards hautains et un cœur enflé d'orgueil, je ne pourrai le supporter* ». Ne pas comprendre “le” [otho] supporter, mais “ito”, supporter d'être “ avec lui ” [...] » (Sotah 5, a).

Selon Maïmonide, (Michneh Torah, règles d'éthique chap. II Lois 3) bien que l'homme doive adopter en tout la ligne intermédiaire, l'orgueil est à proscrire intégralement. L'humilité est donc conseillée même à l'extrême. Il en est de même au sujet de la colère comme nous le verrons plus loin¹⁶.

La Michnah dit (Maxime des Pères 4, 28) : « *La jalousie, l'envie et les honneurs font sortir l'homme du monde* ». L'humilité permet de protéger l'homme de tous les vices, c'est la force de la maîtrise de soi et de ses instincts. Nos Sages disent (Michnah Avot 4, 1) : « *Qui est puissant ? Celui qui maîtrise son instinct, comme il est dit : “ Qui est lent à la colère vaut bien plus que le puissant, et qui domine son tempérament [est supérieur] à celui qui s'empare d'une ville.”* (Proverbes 16, 32). La maîtrise de soi, selon le judaïsme, c'est l'effort le plus puissant de l'homme, qui fait que nous nous élevons du rang animal pour atteindre le niveau d'être humain à l'image de Dieu (voir Genèse 1, 26).

Cette Michnah nous indique à quel point cette perversion issue de l'orgueil et de la vanité, dépasse entièrement l'entendement et la raison. Elle fait perdre totalement les valeurs même de l'existence.

Il a été dit au sujet de Jéroboam fils de Nabat (roi d'Israël, après le roi Salomon vers 780 avant notre ère) : « *Jéroboam, fils de Nebat, avait éloigné Israël de l'Éternel et lui avait fait commettre de grands péchés* » (II Rois 17, 21). La Michnah dit (Avot 5, 18) : *Quiconque entraîne la communauté à la faute, ne pourra jamais se repentir. [Comme nous le trouvons] au sujet de Jéroboam b. Nabat qui fauta et entraîna tout le peuple à la transgression. Il était, par conséquent responsable de leurs fautes ainsi qu'il est dit : « Pour les fautes de Jéroboam, qui fauta et qui fit fauter Israël » (I Roi 15, 30). Au sujet du verset « Après ces événements Jéroboam ne renonça pas à sa mauvaise conduite » (I Rois 13, 33), le Talmud explique (Sanhédrin 102, a) : « Après ces événements » fait allusion au fait que le Saint, béni soit-Il tira Jéroboam par son vêtement et lui dit : Reviens de tes fautes, et moi-même, toi et le fils de Jessé [David], nous nous promènerons ensemble dans le Jardin d'Éden. Jéroboam demanda à*

¹⁵ Saint-Thomas d'Aquin (Somme théologique, Prima Secunda, question 84, article 2) explique, se basant sur l'Écclésiastique (10, 12) : « *Le commencement de l'orgueil, c'est d'abandonner Dieu* » Le péché d'apostasie est le commencement de l'orgueil. L'orgueil n'est donc pas le commencement de tout péché.

Il me semble cependant qu'il faut entendre par le « *commencement de tout péché* » — commencement par sa capacité d'en engendrer d'autres, comme il l'affirme lui-même — qu'il contient en germe sa finalité. « *Le commencement de tout péché, c'est l'orgueil* » (ibid. 10, 13). Nous parlons, selon ce dernier, d'un mépris de Dieu, manifesté par la non-soumission à ses commandements. Car c'est par l'orgueil que sont provoqués les autres péchés. L'apostasie est donc contenue en gestation dans le sentiment d'orgueil.

¹⁶ Pour une étude approfondie des apparentes contradictions dans les textes de Maïmonide au sujet de l'orgueil et de la colère, tous deux à proscrire intégralement, voir le commentaire « Le'hem Michneh » de R. Abraham di Boton (1625-1700) sur Michneh Torah Lois d'Éthique « deot » (chap. 2 4-5).

Dieu : « *Et qui sera en tête ?* » Dieu lui répondit « *le fils de Jessé* ». Jéroboam lui dit alors : « *S'il doit en être ainsi, je ne veux pas [de ton repentir]* ». Jéroboam a préféré tout perdre, par orgueil, plutôt que de tout gagner par l'humilité.

2) L'envie.

L'envie peut signifier à la fois la convoitise et la jalousie, ou le désir des plaisirs éphémères du monde.

L'envie dans le sens de convoitise s'apparente à la jalousie. Auquel cas, il est inscrit dans les Dix paroles (ou commandements) « *Ne convoite pas la femme de ton prochain [...] ni rien qui appartienne à ton prochain* » (Exode 20, 17). Là encore, la jalousie est la source des pires méfaits mentionnés maintes fois dans la Bible, tel l'épisode de Caïn qui tua Abel son frère, par jalousie du fait que Dieu n'avait pas accepté son sacrifice, tandis qu'il avait agréé celui d'Abel (voir Genèse chap. 4). On en trouve aussi la conséquence funeste dans le passage où Joseph fut vendu par ses frères parce qu'il était préféré de son père Jacob, ainsi que dans nombre de récits bibliques.

Au sujet de la jalousie, le Talmud raconte l'anecdote suivante (Shabbat 152, b) :

« Des fossoyeurs creusaient la terre d'un champ qui appartenait à R. Na'hman. R. A'haï b. Yachia [fit entendre sa voix de la tombe où il était enterré] il leur fit des remontrances [d'ainsi saccager sa tombe]. Les fossoyeurs se rendirent chez R. Na'hman pour lui raconter le fait étrange dont ils venaient d'être témoins. R. Na'hman se rendit sur les lieux, et s'adressant au défunt, il lui dit :

- Qui es-tu ?
- Je suis Ahaï b. Yachia.
- Comment peux-tu vivre encore de l'intérieur de ta tombe ! alors que R. Mari [un des sages du Talmud] a dit que les justes sont destinés à retourner à la poussière ?
- Qui est R. Mari ? Je ne le connais pas ! lui répondit R. Ahaï b. Yachia.
- Mais cet enseignement est déduit à partir du verset : « *La poussière retourne à la terre, redevenant ce qu'elle était* » (Ecclésiaste 12, 7) ! rétorqua R. Na'hman.
- Ceux qui t'ont enseigné l'Ecclésiaste ne t'ont pas appris les Proverbes, où il est écrit : « *La jalousie est la carie des os* » (14 30), ceux dont la jalousie anime leurs cœurs, leurs os finiront par pourrir, mais ceux qui ne sont pas gagnés par la jalousie, leurs os ne périront jamais [...].

Toutefois, Le Talmud reconnaîtra qu'au point de vue de la performance intellectuelle, la jalousie est parfois une bonne chose. Jalouser la réussite que confère la connaissance de l'autre, et désirer mieux faire, c'est une manière de se motiver pour se dépasser. Cela constitue le moyen excellent de créer une émulation entre les étudiants.(Talmud Baba Batra 21, a).

L'envie dans le sens de désir, recherche de plaisirs des biens éphémères s'apparente à la luxure, l'avarice et la gourmandise que nous verrons plus loin. La Michnah (Avot, Maximes des Pères 4, 21) — mentionnée précédemment — « La jalousie, l'envie et les honneurs font sortir l'homme du monde » classe respectivement l'envie et la jalousie dans deux catégories distinctes.

3) La Colère

La colère est également une dérive de l'orgueil, il est dit dans l'Ecclésiaste (7, 8-9) : « *Mieux vaut un caractère patient à un esprit hautin. Ne cède pas trop vite à la colère, car l'irritation demeure au cœur des insensés* ». Maïmonide écrit (Michneh Torah, règles d'éthique chapitre II Lois 3) : « [...] La colère est une passion très pernicieuse, de laquelle il convient de s'éloigner jusqu'à l'extrême opposé. L'homme devra s'initier à ne jamais être pris par la colère même pour une raison hautement justifiée [...]. Les Sages des temps anciens ont dit « Quiconque se met en colère est comparable à un idolâtre » ou encore : « Celui qui se laisse aller à la colère, s'il est un sage, sa sagesse le quittera, s'il est un prophète, il perdra sa prophétie. Leur vie n'est pas une vie »¹⁷. Comme dit l'Ecclésiaste : « *ôte de ton cœur tout sentiment de colère, et enlève de ta chair tout mal* » (11, 10).

La colère peut faire perdre à l'homme toutes ses facultés de discernement. Moïse lui-même n'a pas été épargné. Chaque fois qu'il a été envahi par le sentiment de colère, il en a oublié les principes de la Loi divine¹⁸. Comme nous le trouvons au sujet du rocher, Moïse s'est contenté de le frapper : « *Moïse leva la main et frappa le rocher [...] l'eau jaillit en abondance* » (Nombres 20, 11), alors même que Dieu lui avait ordonné de parler au rocher : « *l'Éternel dit à Moïse : prends ton bâton et rassemble la communauté avec ton frère Aaron, et vous parlerez au rocher devant eux, et il donnera son eau* » (ibid. 7-8). C'est à cause de la colère de Moïse, provoquée par le peuple : « *Le peuple chercha querelle à Moïse* » (ibid. 3) [au point qu'il] perdit son discernement et qu'il frappa le rocher plutôt que de lui parler comme Dieu lui avait ordonné.

C'est pour cette raison que Moïse et son frère Aaron ont été punis de ne pas conduire le peuple d'Israël en Terre Sainte. Les commentaires expliquent¹⁹ que Moïse s'est rendu coupable en s'écartant de la vertu morale de la mansuétude et s'est porté vers la colère lorsqu'il a dit : « *Ecoutez donc, ô vous rebelles, croyez-vous que de ce rocher nous vous ferons sortir de l'eau ?* » (Nombres 20, 10). C'est ainsi qu'il fut sévèrement puni. Qu'un homme tel que lui se soit mis en colère devant le peuple, une telle conduite constituât une profanation du nom de Dieu. C'est donc bien la colère qui est en cause dans l'épisode du rocher, elle qui provoqua la perte de moyens et de discernement chez Moïse, au point de ne plus avoir entendu ce que Dieu attendait de lui.

La colère est principalement le manque d'humilité. C'est l'indignation qui naît de l'humiliation provoquée par les autres. Là aussi, c'est par la force de la maîtrise de ses émotions qu'on parvient à dominer sa colère. Comme disent nos Sages (Talmud Guittin 36, b) : « De ceux qui ont été humiliés, mais qui n'humilient pas les autres en retour, qui ne répondent pas aux insultes, qui font leur devoir avec amour, et acceptent leurs épreuves avec joie, l'écriture a dit : “ *ceux qui l'aiment sont comme le soleil quand il paraît dans toute sa puissance* ” (Juges 5, 31) ».

¹⁷ Talmud Shabbat (105, b), Pessa'him (66, b), Zohar sur Genèse (I 27, b) et d'autres sources.

¹⁸ Midrash Sifri (157) sur le verset des Nombres (31, 21) : « La Torah fait mention à trois reprises de la colère de Moïse, et à chaque fois elle lui a causé une perte de discernement : 1. « [Moïse] se mit en colère contre Eléazar » (Lévitique 10, 16), 2. « Ecoutez donc, ô vous rebelles, croyez-vous que de ce rocher nous vous ferons sortir de l'eau ? » (Nombres 20, 10), 3. « Moïse se mit en colère contre les officiers » (ibidem 31, 14) [...].

¹⁹ Voir à ce sujet le traité des Huit chapitres, chap. 4 de Maïmonide (p. 659 des Ed. verdier), Rachi dans son commentaire sur le livre des Nombres (31, 20). Voir aussi l'analyse de R. Moïse b. Nachman dit Nachmanide (1197 -1270) sur le passage des Huit chapitres, dans son commentaire sur le verset 8, chapitre 20 du livre des Nombres, et beaucoup d'autres sources.

4) La luxure

La luxure évoque plus la manière comment est vécue la sexualité, que l'acte lui-même. En effet, pour le Judaïsme la sexualité n'est pas bannie, elle participe au contraire à la sanctification de l'homme, dans la mesure où elle vise l'équilibre du couple et sert le but ultime de la procréation. Ainsi la Torah donne aux relations sexuelles un sens de sanctification dans l'harmonie, au-delà même de la simple motivation de procréation. Elles constituent un commandement indépendant de « *croissez et multipliez* » (Gen. 1, 22), ainsi qu'il est dit : « [...] *il ne devra pas la frustrer de sa nourriture, de son habillement, ni de son droit conjugal* » (Exode 21, 10).

Pour la Torah, en revanche — sans chercher à justifier le regard biblique porter aux interdits sexuels, qui peut choquer l'homme d'aujourd'hui — l'acte sexuel quant il participe de l'interdit et de l'adultère devient « *abomination* ». Nous pouvons faire un parallèle à la luxure au sujet de la femme *Sota*. À l'époque du Temple, la femme qui était soupçonnée d'adultère par son mari, était soumise à l'ordalie, elle devait boire des eaux amères, afin de confirmer ou d'infirmer l'adultère présumé. En cas d'innocence, elle était réhabilitée par son mari. Si, en revanche, elle refusait de boire ou reconnaissait son acte, elle ne pouvait reprendre la vie maritale.

Le Talmud (*Sota* 9, a) va expliquer que la femme *Sota* sera jugée mesure contre mesure, selon la nature de ses actes. Nous disons par exemple : « [cette femme] a offert à l'homme des mets les plus délicieux, c'est pourquoi son sacrifice expiatoire sera fait d'aliments pour le bétail [d'orge] (Voir livre des Nombres 5, 15). « Elle lui a servi dans ses plus belles coupes du meilleur vin, pour la punir, on lui fera boire des eaux amères, contenant de la poussière du sol, dans un pot de terre » (cf *ibid.* 5, 17). C'est bien le contexte de luxure qui est mis en avant par la Bible pour dénoncer le péché d'adultère dans le rituel de la femme *Sota*.

5. La Paresse

La paresse, peut signifier à la fois le manque de volonté au travail et à l'effort, ou le délaissement de son être par une passivité négative jusqu'à se pousser à la déchéance, à la perte de dignité, par une vie totalement déstructurée. Ce qui correspond à l'acédie dont parlent les théologiens chrétiens.

Selon la Michna, (*Ketoubot* 59, b) la paresse est une source de folie et de débauche qui peut entraîner l'homme dans les pires transgressions. Selon l'adage de nos sages : « *L'homme ne commet de péchés que s'il est animé par un vent de folie* » (Talmud *Sota* 3, a). Le verset écrit (*Job* 7, 6) : « *L'homme est né pour le labeur* » c'est pourquoi l'effort en toute chose est rédempteur de vie. La paresse, en revanche c'est l'absence de vie comme disent nos Sages : « R. Akiba dit : Lorsque l'homme travaille (dans l'effort) il se protège de la mort, tandis que l'homme paresseux se rend coupable de mort devant le Ciel » (Pères de R. Nathan, chap. 11). Maïmonide (*Michneh Torah*, règles d'éthique 2, 7) explique l'enseignement des Sages : « *La moquerie et la légèreté conduisent l'homme à la déchéance* » (*Avot* 3, 13) : « Les Sages ont recommandé de ne pas s'adonner à la plaisanterie excessive, ni d'entretenir la tristesse ou morosité, mais au contraire d'accueillir chaque homme avec un bon visage. C'est ainsi qu'on ne devra pas avoir un comportement cupide, avide à la poursuite des richesses, (Voir livre des Proverbes 28, 22), ni être triste ou paresseux, en rupture de travail, mais optimiste, en se

limitant dans les affaires pour s'adonner plus à l'étude de la Torah, afin de se contenter du peu que l'on possède ». Comme le disent nos sages (Avot 4, 10) : « R. Meïr disait : restreins-toi dans les affaires pour t'adonner davantage à l'étude de la Torah, [l'étude de toutes sciences qui mènent à la connaissance de Dieu²⁰] [...] Si tu négliges la Torah, beaucoup de choses négligeables t'attendront, mais si tu peines dans la Torah, une grande satisfaction te sera donnée ».

6. L'Avarice

L'avarice et la cupidité constituent également des mauvaises dispositions qui ne permettent pas à l'homme de s'ouvrir à l'autre dans la générosité. L'avare ne sera jamais satisfait de ce qu'il possède et désirera toujours plus : « *Qui aime l'argent, ne sera jamais rassasié d'argent* » (Ecclésiaste 5, 9). La Michnah dit au contraire : « Qui est riche ? celui qui se réjouit de sa part, comme il est dit : “ *Lorsque tu te nourriras du labeur de tes mains, heureux tu seras et ce sera pour toi un bien* ” (Psaume 128, 2) ».

Sans énumérer les textes qui font éloge de la charité dans la tradition juive, l'avarice est définie comme l'attitude de fermer ses mains devant l'indigent et le nécessiteux. Maïmonide écrit — au sujet des préceptes de prélèvements de dîmes et de charité, imposés par la Torah (traité des Huit chapitres chap. 4 p. 657 des Ed Verdier) : « Toutes ces mesures ne tendent qu'à nous rapprocher de la prodigalité pour que, éloignés de l'extrême de l'avarice sordide, nous soyons rapprochés de l'extrême de la générosité jusqu'à ce qu'elle se fortifie en nous ». Il a également été conseillé de ne pas tirer profit de l'avare, comme disent nos sages (Sota 38, b) : « R. Josué b. Lévi a dit : celui qui reçoit les bienfaits des gens avares, transgresse un interdit [religieux] comme il est dit : “ Ne mange pas le pain d'un avare, et ne convoite pas ses bons plats car il a déjà réservé pour lui (ce qu'il te donne). Il te dira de boire et de manger alors que son cœur n'est pas avec toi ” (Proverbe 23, 6-7). Selon R. Na'hman b. Isaac, on commet deux transgressions [en tirant profit des biens de l'avare], suivant l'expression du même verset : “ *ne mange pas* ” et “ *ne convoite pas* ” ».

Il a été dit au sujet de Job : « *Il n'y a personne comme lui sur la terre, homme intègre et droit, craignant Dieu et se détournant du mal* » (Job 1, 8). Le Talmud explique (Baba Batra 15, a) que ce verset met en avant la générosité de Job dans les affaires. L'habitude du monde veut qu'on s'associe avec un commerçant en donnant chacun une demi-pièce pour ensuite partager les bénéfices, tandis que Job donnait beaucoup plus et ne se souciait pas de ce qu'avait exactement investi l'autre pour partager les gains. C'est pour cette raison qu'il a été dit : « *Tu as béni l'œuvre de ses mains* » (ibid. 1, 10), pour nous apprendre que celui qui prend de l'argent des mains de Job (pour investir dans les affaires), en sera béni. En effet, puisque Dieu a béni ses richesses, elles donneront fortune à ceux qui en jouiront. R. Juda hé'hasid le pieux (mort en 1217) explique, à partir de cet enseignement talmudique, dans son ouvrage le *sefer 'hassidim*²¹ (Paragraphe 1075) : « Quiconque s'engage dans les affaires avec une personne avare et irascible, qui ne permet pas aux autres de s'enrichir par lui et qui ne prête que par intérêt, ne verra jamais la réussite. Il finira ou par mourir ou par s'appauvrir. Celui qui fait affaire, en revanche, avec quelqu'un de généreux, heureux de voir ses associés s'enrichir, réussira, comme il a été dit au sujet de Job [...] ». R. Juda le pieux écrit également

²⁰ Maïmonide, Traité des Huit Chapitres (Ed. Verdier pour la traduction française) chap. 5 (p. 662) : « Toutes les connaissances [même techniques] ont pour but d'aiguiser l'esprit [...] et permettent de disposer son esprit à la connaissance de la vérité de l'existence de Dieu. »

²¹ Ouvrage d'usage et de mise en garde issue de la morale juive.

(Paragraphe 323) : « Il est préférable de s'associer dans les affaires avec un homme généreux même s'il est loin de la Torah, qu'à un sage religieux avare et irritable ».

7. La gourmandise

La gourmandise dans le sens de la glotonnerie exprime, là aussi, le manque de maîtrise de soi pour assouvir ses propres désirs physiques et éphémères : « *Le juste ne mange que pour se rassasier, tandis que le ventre des impies est toujours vide* » (Proverbe 13, 25). Maïmonide écrit (ibid chap. 3, 2) : « Il est nécessaire que l'homme oriente son esprit et toutes ses actions uniquement vers la connaissance de Dieu, [...] de même au moment de manger et de boire, ou d'avoir des rapports intimes, il ne devra pas penser exclusivement à la jouissance qu'il va en tirer, mais penser que toutes ces occupations ne sont là que pour l'alimenter dans le but d'entretenir son corps et ses organes. Voilà pourquoi, il ne fourrera pas dans son palais tout ce que son appétit désire, à l'instar du chien ou de l'âne. Mais il ne se nourrira que d'aliments bons pour la santé, qu'ils soient de saveur douce ou amère [...] ».

Nos Sages disent dans le Talmud (Kidouchin 40, b) : « *Celui qui mange dans la rue ressemble à un chien ; selon certains : il n'est plus digne d'être témoin* ». En effet, manger dans la rue exprime un manque de dignité et une mise en marge du commun de la société. Ainsi, on ne se rend plus apte à témoigner. Témoigner, c'est participer à la vie de la cité, sur le plan civique. Ainsi un comportement qui retranche l'individu de la communauté, le rend inapte au devoir de se porter garant pour elle²².

Les plaisirs et la délectation de la nourriture ne sont pas pour autant considérés, dans la Torah, comme une mauvaise chose en soi, au contraire. Le Talmud met en opposition deux versets : le premier dit : « *Les cieux, sont les cieux de l'Eternel, mais la terre a été donnée aux hommes* » (Psaume 115, 16) et le second écrit : « *A l'Eternel, la terre et ce qu'elle contient, le monde et ses habitants* » (ibid 24, 1). Si tout est domaine de Dieu, nous dit le Talmud, pourquoi dit-on, par ailleurs, que la terre a été donnée aux hommes ? Avant d'avoir rendu grâce au Créateur, la Terre et tout ce qu'elle contient est uniquement propriété de Dieu. Mais après avoir rendu grâce à Dieu pour le plaisir que nous donne la terre par ses délices et ses bienfaits, la terre peut alors devenir également propriété de l'homme. C'est ainsi, nous dit le Talmud, que celui qui profite des délices de ce monde sans rendre grâce est comparable à un voleur.

Nos Sages disent, en effet, (Talmud de Jérusalem, Kidouchin 4, 12) « l'homme devra rendre des comptes pour avoir refusé de profiter de toutes les nourritures qui s'offrent à sa vue », conformément au verset : « *Je n'ai rien refusé à mes yeux de ce qu'ils demandaient. Je n'ai privé mon cœur d'aucune joie* » (Ecclésiaste 2, 10). Refuser de tirer profit des bienfaits de ce monde, c'est perdre l'occasion qui nous est donnée de pouvoir rendre grâce au créateur pour ce qu'il nous donne.

Ainsi, profiter de bons repas, à l'occasion des fêtes, est un honneur pour Dieu, à l'instar du

²² Cette explication est celle de Rachi, R. Salomon b. Isaac (1040-1105). Selon une des explications des Tossafot (ajouts de commentaires, édité en marge extérieure des pages du texte du Talmud, en face du commentaire de Rachi, qui figure en marge intérieure) il n'est pas question de celui qui mange son propre repas, mais qui se sert dans les étalages des marchés pensant qu'il ne commet rien de grave vu la quantité minimale de ce qu'il dérobe. Le Talmud de Jérusalem (Maasserot chap. 3, 2), en effet, considère le fait de manger dans la rue comme n'étant pas digne du comportement des sages. Il demeure de toutes les façons lié à la gourmandise par le manque de maîtrise de soi devant la nourriture.

Shabbat pour lequel il est dit : « *Tu appelleras le shabbat jouissance* » (Isaïe, 58, 13). Il est dit aussi (Néhémie 8, 10) — à propos du nouvel an juif (cf verset 2) — « Alors Néhémie le gouverneur, Ezra le prêtre [...] et les lévites [...] dirent à tout le peuple : “ *Ce jour-ci est saint pour l’Eternel votre Dieu ; ne vous endeuillez pas et ne pleurez pas* ” [...] “ *Allez, mangez des viandes grasses, buvez des boissons douces et envoyez des portions à celui qui n’a rien préparé, car ce jour est saint à notre Seigneur. Ne vous affligez pas, la joie en l’Eternel est votre force* ” » (Néhémie 8, 10)²³.

Le Talmud raconte (Betsa 16, a) à propos de Chammaï et de Hillel²⁴ : « Chammaï l’ancien a toujours mangé selon le respect du Shabbat. S’il trouvait une belle pièce de bétail, il disait « ce sera pour le Shabbat ». Dès qu’il en trouvait une plus belle, il mangeait la première et gardait la nouvelle [jusqu’à avoir la plus belle part pour le Shabbat]. Hillel l’ancien, lui, avait une autre attitude : toutes ses actions n’étaient que pour honorer le Ciel, comme il est dit : « *Béni sois le Seigneur jour après jour* » (Psaume 68, 20) [il mangeait donc chaque jour ce que Dieu lui donnait. Pour le Shabbat, Hillel mettait entièrement sa confiance en son créateur de lui permettre de trouver le meilleur]. Il est donc possible dans le fait de consommer de la bonne nourriture de servir Dieu en lui rendant grâce pour tous ses bienfaits.

Nous avons expliqué ailleurs ce paradoxe au sujet du Nazir²⁵. Le Nazir s’est sanctifié pour Dieu en s’interdisant de consommer le produit de la vigne, de se couper les cheveux et de se rendre impur pour le mort (Nombres 6, 1-2). Pourtant le verset considère le Nazir comme un « *pécheur* » ; il est dit : « *Le prêtre (Cohen) (...) fera expiation pour lui (le Nazir) du péché qu’il a commis* » (Nombres 6, 11). Le Talmud (Nedarim 10, a) explique que l’abstinence du Nazir est considérée comme une faute, parce qu’il s’est imposé de souffrir en s’interdisant le vin. Si déjà nous disons pour le Nazir qu’il a commis un péché en s’abstenant uniquement du vin, combien en est-il, a fortiori, pour celui qui s’inflige la souffrance en s’imposant toutes sortes d’interdits que la Torah a permis.

Le roi Salomon disait (Ecclésiaste 7, 16) : « *Ne sois pas juste à l’excès, ne te fais pas trop sage, pourquoi te détruirais-tu ?* » Maïmonide explique qu’il ne faut pas au nom de la sainteté, en faire trop dans ce que la Torah a prescrit (Michneh Torah Lois d’Éthique (Deot) chap. 3, 2). Dans les termes du Talmud de Jérusalem (Nedarim chap. 9, 1) « *N’est-il pas suffisant ce que la Torah t’a interdit pour que tu t’imposes des interdits supplémentaires ?* »

Pour comprendre simplement ce paradoxe qui veut d’une part, au nom de la sainteté, éloigner des choses permises et d’autre part recommande de ne pas renoncer aux délices du monde que Dieu nous a accordés dans son infinie bonté, il nous faut relire les termes du Psalmiste : « *Éloigne-toi du mal et fais-le bien* » (Psaume 34, 16), « *Éloigne-toi du mal* » ne comprend pas simplement de s’éloigner des interdits, mais englobe tout ce qui constitue une entrave à la

²³ Le Talmud Betsa (16, a) rapporte sur ce verset une discussion entre R. Eliézer et R. Josué, au sujet de savoir si les jours de fêtes doivent être consacrés entièrement pour Dieu dans l’étude et la prière ou pour l’homme par le manger et le boire. Ou bien faut-il partager sa journée en deux, une partie pour soi-même et l’autre consacrée pour l’Eternel. Tous les commentaires s’accordent néanmoins à dire que la bonne nourriture pour l’honneur de la fête est aussi une manière de rendre grâce à Dieu, même selon l’opinion qui dit qu’il faut réserver l’intégralité de la journée pour Dieu, dès l’instant où le temps de l’étude et la prière a déjà été accompli. La Loi sera tranchée conforme à l’adage « *une part pour Dieu, l’autre part pour l’homme* ».

²⁴ Hillel et Chamaï, dont sont issues les fameuses écoles de Beth Hillel et Beth Chamaï, qui donneront naissance à la Michnah. Livre qui regroupe l’essentiel de l’enseignement de la tradition juive, compilé par R. Juda le Nassi. Hillel était patient et humble, tandis que Chammaï était de nature plus irritable (Shabbat 31, a).

²⁵ Voir notre sujet sur Paul et le corps chap. 2.

réalisation et à l'élévation spirituelles de l'homme.

En effet, tout ce qui existe dans le monde n'est pas a priori à considérer en terme de bien ou de mal. Il exprime avant tout des qualités neutres. Seul le regard que l'homme va porter sur l'objet le disposera au bien ou au mal. C'est pourquoi, nous dit le Psalmiste, dès l'instant où l'objet convoité engendre perversion et vice, il faut s'en éloigner. « *Eloigne-toi du mal* », pas de l'objet mais de l'effet négatif que peut entraîner notre regard sur l'objet. Ensuite vient le deuxième niveau : « *Fais le bien* » car, tout ce que Dieu a créé dans le monde, n'est là que pour son honneur (Talmud chap. des Pères 6, 11) Comme il est dit : « *Tous ceux qui se réclament de mon nom et de mon honneur, je les ai créés, formés, et établis* » (Isaïe 43, 7).

Le Psalmiste nous invite à ne pas nous limiter au premier niveau, de s'éloigner de tous les délices du monde pour se réaliser spirituellement, mais au contraire de vivre dans le monde et profiter de ses délices pour en faire une dynamique dans le service divin. Le Nazir est appelé « *pêcheur* », car il a délibérément choisi de ne limiter son service de Dieu que dans le fait de s'éloigner du mal, sans chercher à atteindre le niveau ultime, celui qui fera du monde son compagnon dans le service de Dieu.

8. Les *péchés capitaux* et la conscience de l'autre

Comme nous l'avons vu en introduction, notre travail vise à dégager de l'enseignement issu des *péchés capitaux* un sens moral et éthique adapté au monde d'aujourd'hui. Penser l'origine des *vices* à partir des raisons qui provoquent les dérèglements, intellectuels, psychologiques et affectifs de l'homme, peut nous permettre d'envisager des solutions aux désordres qu'ils causent. À mon avis c'est dans la conscience de l'autre qu'il faut chercher un remède à tous ses maux. Dès l'instant où, nous tenons compte de la place de l'autre, en manifestant la volonté de lui accorder sa propre liberté, dans un esprit de partage et d'échange — dépourvu de tout sentiment égoïste — nous sommes protégés de toutes les dérives de comportements enseignées dans la dialectique des *péchés capitaux*.

Placer l'enseignement des *péchés capitaux* en relation avec notre rapport à l'autre, renvoie à la fameuse phrase de Hillel qui dit à un païen désireux de se convertir — à la condition d'étudier toute la Torah le temps de rester debout sur un pied — : « *Ne fais pas à ton prochain, ce que tu n'aimerais pas qu'il te fasse, voilà toute la Torah. Le reste n'est que commentaires. Va, et étudie-les.* » (Shabbat 31, a). Les commentaires expliquent (Rachi) : « *Ton prochain* » parle de « *l'autre* » dans le sens premier du terme : « *Tu aimeras ton prochain comme toi-même* » (Lévitique 19, 18), ainsi la conscience de la place de l'autre amène nécessairement l'homme aux véritables valeurs éthiques : « *ne pas tuer* », « *ne pas voler* » etc. (Exode 20, 12) — comme composants essentiels du service de Dieu au point de ramener le reste au rang des commentaires.

C'est à partir de cette même dimension qu'il nous faut comprendre la perspective des lois de la Torah, qui n'ont en réalité d'autre sens que de permettre à l'homme d'acquérir des vertus et une conduite plus honorable. Comme nous trouvons chez Maïmonide dans son *Guide des égarés* (partie III, chapitre 31) : « *chacun des six cent treize commandements de la Torah doit, ou produire une opinion saine ou détruire une opinion erronée [...] ou former l'homme aux bonnes mœurs [...]* » l'ensemble des commandements se rattache donc à trois choses : aux opinions, aux mœurs et à la pratique des devoirs sociaux ». Maïmonide ajoute (Traité des Huit chapitre chap. 4, p. 657) : La majeure partie des lois de la Torah ont pour objet de discipliner les facultés de l'âme, comme lorsqu'elles défendent la vengeance et la rancune : « *tu ne te*

vengeras ni ne garderas rancune » (Lévitique 19, 18) ; « *Tu aideras* [même ton ennemi] à *décharger* » (Exode 22, 5) [...] de sorte que s'affaiblisse l'empire de la colère et du sentiment ; de même, l'injonction de rapporter les objets trouvés à leur propriétaire (Deu. 22, 1) vise à anéantir les dispositions de l'homme à l'avarice. De même recommandation de la Torah d'honorer les personnes âgées (Lévitique 19, 32), de respecter ses parents (Exode 20, 1) vise à faire cesser la tendance à l'impudence, en développant chez l'homme le sentiment de pudeur [...] ²⁶.

C'est dans la conscience de l'autre que l'on peut trouver refuge contre toute conduite perversie. Nous avons expliqué ailleurs, que c'est dans la présence et la prise en compte de l'autre que nous puissions la motivation d'un comportement exemplaire, afin de donner de nous-même la meilleure image. C'est pourquoi il faut voir dans l'autre le garant de notre éthique moral et notre comportement. C'est en ce sens qu'il faut comprendre la nature des *péchés capitaux* qui n'ont, me semble-t-il, pas d'autres but que de nous placer face à cette responsabilité de conscience.

Prenons le cas de l'orgueil, ce désire de supériorité et de domination entrave notre regard à l'autre. Tandis que par la vertu d'humilité, on renforce cette conscience, on se dispose à l'accueillir et à le considérer dans ce qu'il est. C'est dans cette prise en compte réciproque de lui pour sa part et de nous pour la notre qu'il est possible d'engager harmonieusement un projet commun et réalisable.

Qu'il s'agisse de l'orgueil ou des autres *péchés capitaux*, pensés et envisagés à travers cette dimension de la conscience de l'autre, leur donne une portée intemporelle, en phase avec notre temps. Ils peuvent, par conséquent, constituer un véritable système de valeur dynamique, tout à fait adapter à la modernité.

Hervé élie Bokobza
Pour Tous renseignements
rveliel@yahoo.fr

²⁶ Voir Midrash Rabbah (Genèse 44, 1), La Torah n'a été donné que pour associer les créatures aux bonnes mœurs, comme il est dit : « *De ce Dieu, le chemin est parfait, la parole du seigneur à fait ses preuves, il est le bouclier de tous ceux qui l'ont pour refuge* » (Psaumes 18, 31).